

VIE DE L'ENTREPRISE

ATGT emploie 80 % de salariés actionnaires

Le cabinet francilien de géomètres topographes ATGT présente une double particularité. « Nous occupons dans notre spécialité la place de n°1 en France et en Europe, explique son P-DG Armel Bertin, et nous sommes une Scop (société coopérative de production). » L'entreprise compte 15 agences en France (plus 2 agences à l'étranger). Elle emploie dans l'Hexagone 150 personnes et réalise 11 millions d'euros de chiffres d'affaires. En 2007, ATGT compte ouvrir une nouvelle agence en Ile-de-France et une autre en Tunisie. « Compte tenu de notre activité et de nos besoins, il nous manque 15 personnes aujourd'hui. »

Associés: des droits et des devoirs.

Pour attirer des candidats, l'entreprise met en avant ses atouts de Scop. « Notre objectif est d'avoir 100% de salariés actionnaires », lance Armel Bertin. Un objectif qu'il sait inatteignable puisque les statuts exigent d'être présent dans l'entreprise depuis plus de trois exercices avant de pouvoir entrer dans le capital d'ATGT. Par ce slogan, Armel Bertin, élu P-DG depuis



Armel Bertin, P-DG d'ATGT: « Chaque associé a les mêmes droits et les mêmes devoirs, quel que soit son poste dans l'entreprise. »

1988 (il avait 38 ans), met en avant son goût pour le management participatif. On ne dirige pas une Scop comme une autre entreprise. « Chaque associé a les mêmes droits et les mêmes devoirs, quel que soit son poste. » 80% des salariés sont associés d'ATGT. « C'est une faculté, non une obligation. Le salarié soumet sa candidature en assemblée générale qui élit le nouvel associé à bulletin secret. »

Le droit d'entrée dans le capital est de 2400 euros, avec un paiement échelonné pour ceux qui ne disposent pas de la somme. Ensuite les décisions se prennent à l'aune d'un principe cher aux Scop: un homme une voix.

L'assemblée générale des actionnaires élit en son sein un conseil d'administration de cinq personnes; celui-ci désigne le P-DG pour 3 ans. « Je me suis entouré de dix

directeurs qui composent le comité de direction de l'entreprise. Avec eux et le conseil d'administration, je dirige l'entreprise, qui fonctionne au quotidien comme une entreprise normale. » Avec toutefois quelques particularités: chaque mois, les salariés versent au compte capital de leur entreprise 3% de leur salaire net. « 75% de nos charges sont les salaires. Or, compte tenu des délais moyens de paiement (5 mois après facturation), nous avons des besoins en fonds de roulement. L'entreprise était auparavant sous-capitalisée. La création du droit d'entrée et du prélèvement de 3% nous a donné les moyens de notre développement », explique Armel Bertin.

Diversification. A côté de son métier d'origine de géomètre expert, ATGT s'est diversifiée dans l'édition de logiciel ou la photogrammétrie (rédaction de plans à la suite de prise de vue aérienne) et les photos satellitaires. Elle a aussi créé un service de conseil juridique en droit foncier et de l'urbanisme pour aider ses clients. Un investissement rentable pour les salariés actionnaires.

DOMINIQUE LE ROUX ■